

Entrevous Neoplast 13 VS



CODE ARTICLE : EVP-NEOPLA-E60H13VS

GENCOD : 3661806085713

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE : NF EN 15037-5 Entrevous légers de coffrage simple

DESCRIPTION

Le Neoplast 13 VS est un entrevous de coffrage léger d'une hauteur coffrante de 13 cm. Son faible poids unitaire soulage le maçon lors des manipulations et de la pose.

Sa forme en voute, alliée à des nervures transversales, lui procure une forte rigidité. Son excellente résistance garantit un travail en toute sécurité, de la pose au bétonnage.

DOMAINE D'UTILISATION

Ce produit est principalement destiné aux planchers en vide sanitaire des maisons individuelles. Il peut également être utilisé aux planchers en vide sanitaire des bâtiments tertiaires (sans exigence de classement au feu).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Longueur hors tout	1.350 mm
Longueur utile	1.223 mm
Largeur	548 mm
Hauteur produit	132 mm
Poids	2,7 kg
Hauteur coffrante	13 cm
Entraxe	60,2 cm
Classement feu	E
Conditionnement	82 pièces par palette

CONDITIONS DE STOCKAGE

Stockage des palettes à plat: maximum 2 hauteurs. Ne pas stocker d'autres produits sur les palettes.
Température de stockage -20°C / +50°C.

En cas de retrait du film étirable, rassembler les produits restants avec un film ayant les mêmes caractéristiques (résistance, opacité, etc.).

MANUTENTION

La manipulation des palettes se fera uniquement à l'aide de dispositifs à fourches. Les élingues sont à proscrire.

Toute palette ayant subi un choc important (chute, coup de fourche, etc.) devra faire l'attention d'un contrôle de chaque entrevous avant la mise en œuvre.

MISE EN ŒUVRE

Se référer et respecter les consignes de pose.

Les entrevous doivent être bien serrés entre les poutrelles. Par sécurité, le treillis métallique doit être positionné à l'avancement de la pose des entrevous.

Tout produit présentant un défaut ne doit pas être utilisé : fissure, manque de matière, coin cassé, défaut de rectitude > 5mm, etc.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Lors de la pose des entrevous et de la mise en œuvre du béton, veillez à mettre en place des platelages de circulation.